



Edito

Avec l'arrivée des premiers jours de Septembre, flotte un parfum de rentrée. Pour autant, il n'y a pas eu réellement de trêve, tant la période estivale a été, à l'instar de ces dernières années, bien animée dans notre village.

Les associations communales ont fortement contribué à cette animation. Concours de boules, soirée du 13 juillet, concours de pêche ... sans oublier la fête de fin d'année scolaire des écoles, la fête du village. Toutes ces manifestations ont égayé l'été daoursien. Merci à tous ceux qui ont participé à ces manifestations, montrant ainsi leur attachement et leur volonté de faire de notre village un lieu où bien vivre ensemble prend tout son sens.

Mais pendant ce temps...

La haine de l'autre distillée par des extrémistes exaltés se traduit encore et toujours par des agressions meurtrières sur des « gens » dont le seul tort est de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Pas de distinction, hommes, femmes, et enfants qui ne demandaient qu'à vivre heureux sont touchés dans leur chair. Sous couvert de religion, les hommes peuvent commettre les pires exactions. L'Histoire est malheureusement ponctuée de ces folies meurtrières.

Le racisme ? Cet été, aux Etats Unis, des mouvements d'extrême droite qui prônent la supériorité de la race blanche ont franchi un pas ; Un exalté, là encore, a foncé au volant de sa voiture sur une foule de manifestants hostiles à ces mouvements d'extrême droite, tuant une jeune femme et blessant d'autres innocents. Même mode opératoire, la voiture devenant une arme par destination dans le seul but de tuer.

Enfin, nous avons assisté à une escalade verbale entre l'Oncle SAM et le dictateur de la Corée du Nord. Au centre de ces passes d'armes, deux egos

surdimensionnés qui s'affrontent sur fond de menace nucléaire. Le dernier missile qui a survolé le Japon en cette fin Août et les essais nucléaires laissent augurer le pire.

Le réchauffement climatique n'est pas en reste et vient assombrir encore un peu plus cette fin d'été. Les inondations meurtrières, les cyclones sur les antilles et le cataclysme subis par le Texas sont malheureusement des événements qui vont se multiplier dans les décennies à venir. Pas certain que cela soit de nature à infléchir la politique de D. TRUMP sur le climat.

Au fait, saviez-vous que depuis le 2 août l'humanité vit à crédit. Nous avons consommé toutes les ressources naturelles que la planète peut produire en une année. Ce « jour du dépassement de la Terre » survient tous les ans un peu plus tôt. Jusqu'à la fin de 2017, pour continuer à boire, à manger, à nous chauffer ou à nous déplacer, nous allons donc surexploiter les ressources de la Terre, mettant en péril les écosystèmes et compromettant les capacités de régénération.

Le piège serait de sombrer dans la sinistrose et d'être paralysés et impuissants devant la menace. Pourtant, chacun peut agir à son humble niveau, à condition d'être bien informé. Respect des autres et respect de l'environnement constituent déjà pour chacun de nous un engagement qui peut changer les choses.

Inutile pour cela d'attendre le 1er janvier pour formuler des vœux qui bien souvent restent lettre morte. Chacun est concerné, une prise de conscience de l'état du monde est nécessaire pour laisser aux générations futures une autre planète.

Tous ces petits gestes comme, par exemple, ne pas laisser trainer ses déchets dans la nature, respecter ses voisins, tout simplement dire bonjour participent de cette nécessaire prise de conscience.





Ce tracteur symbolise l'été et le travail au champ. Remerciements aux conseillers et employés municipaux qui l'ont installé. Nous associons à ces remerciements Jean-Louis BOUTHORS qui a mis à disposition et installé les ballots de paille. Cette « œuvre » éphémère a été retirée pour la foire de la Saint Adhélard.

Agence postale communale : Un service qui fonctionne...

L'analyse faite par les services de la Poste classe l'agence postale de Daours première APC régionale pour l'activité lors de ces six premiers mois de l'année 2017.

L'explication peut tenir dans les créneaux horaires d'ouverture qui collent aux organisations de chacun. Peut-être aussi tient-elle à la localisation de cette agence postale, Daours étant sur un axe routier très fréquenté. Mais peut-être aussi est-ce un peu grâce à l'accueil que réserve Marie LEFEVRE, avenante et toujours prête à rendre service.

On pensera que c'est un peu de tout cela ajouté à la qualité des locaux qui créent l'attrait et qui expliquent les bons résultats.

Du côté du CCAS

Trois réunions ce sont tenues à ce jour : Le vendredi 10 mars 2017, le mardi 27 juin 2017, la dernière en date ayant eu lieu le lundi 2 octobre 2017. A l'ordre du jour le budget 2017, l'étude de demandes personnelles d'aide d'urgence ainsi qu'une réflexion sur les manifestations à organiser pour cette année.

Comme l'année dernière, fier de son succès, le CCAS organisera une **soirée festive « Beaujolais » à la salle des fêtes le samedi 18 novembre 2017**. Ce sera l'occasion de déguster, avec modération, le millésime 2017 accompagné de quelques amuse-bouches et cochonnailles. A noter sur vos agendas. Les recettes de cette manifestation servent à abonder la caisse du CCAS pour satisfaire aux nombreuses demandes d'aides exceptionnelles.

Nous rappelons que la commune vend au profit du CCAS des stères de bois coupé à 40€ le stère. Il reste également du bois sur pied à débiter. Vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Il a également été décidé que les modalités d'attribution du **colis de Noël par le CCAS resteraient inchangées. Il faut avoir plus de 67 ans et être non imposable.**

De nouvelles activités à La Cerisaie

Cette année, l'association Troubadaours, gestionnaire des activités de La Cerisaie a décidé de diversifier l'offre.

Des cours de danse dispensés par une professeure certifiée, des cours de soutien scolaire, le lundi soir, essentiellement en direction des élèves des collèges (math, français, anglais), du théâtre enfants et adultes le jeudi soir, de la marche le dimanche matin. Ces nouvelles activités viennent compléter le catalogue déjà large : peinture, zumba, gym, guitare, boxe thaï, couture, club pour tous...

Venez vous détendre, les inscriptions sont toujours possibles. Renseignements et tarifs en mairie ou à la Cerisaie (permanence le lundi de 16h30 à 18h30).

Précisions sur la dette de la commune :

Dans le dernier numéro de Daours Actualités nous évoquions la dette de la commune qui s'élève aujourd'hui à plus de 630 000€. Une incompréhension demeure quant au montant de la dette et son remboursement. Nous précisons donc que le solde de cette dette se terminera en 2040 par le remboursement de l'emprunt de 500 000€ souscrit en 2010.

En 2017, notre dette par habitant est bien de 645€. Les chiffres connus permettent d'affirmer que si notre endettement par habitant en 2010 était 2 fois supérieur à la dette moyenne pour des communes de 500 à 2000 habitants (1162€ à Daours contre 593€ en moyenne), la dette par habitant en 2016 est revenue à 729€ contre 434€ en moyenne.

En tout état de cause, si nous souhaitons rembourser plus rapidement la totalité de cette dette, il nous faudrait consacrer tous les ans l'intégralité de notre épargne (différence entre recettes et dépenses) sur une période de près de 18 ans.

37^{ème} foire de Saint Adhélard : 17 septembre 2017

Cette année, les prévisions météorologiques présentées toute la semaine précédant cette foire tendaient à indiquer que le weekend serait pluvieux. Que nenni, nous avons bénéficié d'une accalmie permettant ainsi aux exposants présents de passer une bonne journée. Malheureusement nous avons constaté une petite désaffection du nombre d'exposants. Sont-ce les prévisions météorologiques, est-ce l'ouverture de la chasse, les journées du patrimoine voire la rencontre de football Amiens-Marseille ? Certainement qu'un peu de tout cela a découragé des exposants.

Il faut savoir que beaucoup de temps et d'argent sont consacrés à l'organisation de cette foire. Chacun doit être conscient des efforts faits par le conseil municipal, les employés communaux et les nombreux bénévoles qui acceptent de donner de leur temps pour que cette manifestation puisse se tenir. Sans compter les matériels nécessaires à la sécurisation des entrées mis à disposition par Stéphane RICHARD et Jean-Louis BOUTHORS (Tracteurs, remorques agricoles) et par Jérôme DINE (camionnettes utilitaires). Que tous soient remerciés car sans eux, la foire ne pourrait se tenir.

Enfin, le prix des emplacements n'est pas suffisant pour couvrir l'intégralité des frais engagés par la commune. Pour information et dans l'attente d'une analyse plus fine, on estime à près de 5 000€ le coût final supporté par le budget communal (Agents de sécurité, fanfare, chevaux, structures gonflables, toilettes...).

Nous nous devons donc de tirer les enseignements de cette baisse de fréquentation et réfléchir à l'organisation future de cette foire. Ce sera fait tout prochainement car il nous faut déjà préparer la 38^{ème} foire de Saint Adhélard.

Cette année, et pour la première fois, nous avons choisi de favoriser les associations du village en leur confiant l'exclusivité de la restauration traditionnelle (frites, saucisses ...).

3 associations ont répondu favorablement et ont réussi à assurer les repas. Les TROUBADAOURS, l'Union Sportive DAOURS-VECQUEMONT-BUSSY-AUBIGNY (football) et la chasse en plaine. Bravo pour la performance !



Inauguration par le député Jean-Claude LECLABART et le Maire, Philippe DINE.



Stand TROUBADAOURS



Stand Chasse en plaine



Stand US DVBA

Brèves ...

Nouveau Cimetière : Inauguration le 28 octobre 2017 à 11h00.

Les travaux sont terminés. Seuls subsistent quelques aménagements paysagers que les employés de la commune réaliseront cet automne.

Aussi, le maire et le conseil municipal vous invitent à l'inauguration du nouveau cimetière le samedi 28 octobre 2017 à 11h. A l'issue un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Des arrêtés du Maire pris avant la période estivale toujours en vigueur

- A la Vieille Somme, l'interdiction de baignade ainsi que l'interdiction de la circulation et du stationnement des véhicules à moteur sur la pelouse. Seuls sont autorisés les véhicules des organisateurs de manifestations autorisées (ballon au poing, tournoi de pétanques...). De plus la limitation de vitesse est maintenant de 30Km/h.
- L'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes de stationner sur les trottoirs de la commune. Seuls sont autorisés les arrêts pour chargement et déchargement.

Ces arrêtés sont consultables en Mairie.

Rentrée scolaire

Madame LEJEUNE Valérie, professeure des écoles, bien connue dans notre commune, a été nommée dans notre école et a en charge les élèves de CE1 et CE2. Madame Solène LOMBARD, directrice, et Monsieur Aurélien FARLET sont, comme l'année dernière, en charge respectivement des élèves de maternelle et de CM1 et CM2.

Suite à la parution d'un décret fin juin, la municipalité a choisi, en accord avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves de revenir à la semaine de 4 jours et ainsi d'arrêter les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Nous avons cependant souhaité maintenir un accueil des enfants le mercredi de 8h00 à 18h00. L'association DIABOLO, qui gère cet accueil proposait, de plus, d'emmener au stade d'Aubigny les enfants qui jouent au football l'après midi pour qu'ils puissent s'entraîner. Nous souhaitions offrir un service aux parents tout en permettant aux enfants de pouvoir dans le cadre de cet accueil pratiquer des activités diverses.

Depuis le début de l'année la fréquentation de cet accueil est notoirement insuffisant (3 élèves maxi). Aussi, au regard du coût pour la commune, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 21 septembre 2017, de supprimer cet accueil du mercredi. Ce service cessera donc aux prochaines vacances scolaires de la Toussaint.

Eclairage public

Comme vous l'avez certainement constaté, nous avons décidé de maintenir l'éclairage la nuit lors de journées particulières (14 juillet, fête communale, Saint Adhéland) . Il en sera de même pour la nuit de Noël et le passage à la nouvelle année. Nous sommes aujourd'hui à un an de cette mesure de coupure de l'éclairage de 23h00 à 5h00 qui permet de substantielles économies et qui n'a pas augmenté les actes d'incivilité comme certains pouvaient le craindre.

Arrêt de bus

Un abri bus a été installé rue d'Amiens en lieu et place de l'ancien qui, dégradé, présentait des risques notamment pour les enfants qui empruntent journallement le car de ramassage scolaire.



Visite de Daours

Les samedis 29 juillet et 19 août l'Office de tourisme du Val de Somme a mis à disposition un animateur, Vincent Sicard, pour une découverte de notre village à travers les âges. Un circuit commenté pour évoquer quelques dates importantes de la grandeur passée de Daours et durant lequel les natifs se remémorent leurs souvenirs de jeunesse.

Agrémentée d'anecdotes, l'heure de visite passe bien vite et chacun s'accorde pour dire qu'il faudra renouveler l'opération pour encore mieux connaître notre village. Espérons que cette opération sera reconduite l'année prochaine.

Tarification des photocopies

Le conseil municipal a décidé de tarifier les photocopies faites en mairie. Il en coutera, en format A4, 0.10€ pour une photocopie noir et blanc et 0.40€ pour une photocopie couleur.